

Formulaire A

Veillez noter qu'une fois la carte PRESTO est envoyée à PRESTO pour remboursement, elle sera annulée et ne sera pas retournée.

Des frais de traitement égal à 4 % de la valeur totale à rembourser sera applicable à tous les remboursements. Le délai de traitement prévu est de quatre à six semaines à compter de la réception aux bureaux de PRESTO. Nous pouvons vous contacter pour obtenir une preuve d'achat.

Renseignements sur le titulaire de la carte de paiement (veuillez écrire de façon lisible)

Numéro de la carte 1		Numéro de vérification 2		S'il vous plaît voir le dos de la carte PRESTO 2 XXX Exp XX/XX/20XX 1 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Nom de FAMILLE du titulaire de la carte tarifaire					
PRÉNOM(S) du titulaire de la carte tarifaire					
Numéro de téléphone		Adresse électronique			
N° et nom de la rue				N° d'appartement	
Ville			Province		
Pays				Code postal	

Mode de paiement privilégié pour le remboursement : e-Transfert **OU** Chèque

Pour obtenir un remboursement, vous devez remplir toutes les conditions de la liste de contrôle ci-dessous, faute de quoi aucun remboursement ne sera effectué

- Cette carte PRESTO est enregistrée dans un compte Mon PRESTO
- Les renseignements figurant sur ce formulaire correspondent au nom, au numéro de téléphone, à l'adresse électronique et à l'adresse du domicile dans Mon compte PRESTO (si mon adresse ou d'autres renseignements personnels ont récemment changé, j'ai mis à jour Mon compte PRESTO)
- La carte PRESTO présente un solde positif
- Je comprends que les laissez-passer de transport en commun et les billets PRESTO sont considérés comme des ventes finales
- La carte PRESTO est incluse dans l'enveloppe

Signature du titulaire de la carte

Date (mm/jj/aaaa)

X

****Veillez inclure votre carte PRESTO avec le formulaire dûment rempli****

Envoyez le formulaire, dûment rempli, à l'adresse suivante :

Remboursement de la carte PRESTO
a/s Services de soutien, Finances de PRESTO
20 rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5J 2W33

Tél : 1-8PRESTO 123 Site Web : prestocard.ca

En vertu de l'article 39(2) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario, vous êtes par la présente avisé(e) que les renseignements personnels vous concernant sont recueillis dans le but de fournir des renseignements relatifs au remboursement des cartes tarifaires. L'autorité légale pour cette collecte d'informations provient de la Loi sur Metrolinx de 2006. Vous pouvez faire parvenir vos questions concernant cette collecte à: Coordonnateur, Accès à l'information et protection de la vie privée, Metrolinx, 277, rue Front Ouest, 4e étage, Toronto (Ontario) M5V 2X4